

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 28 novembre 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames :

Valérie BESANÇON et Carole COINTET-JUSSIAUX.

Messieurs :

Jacky AVIS, David BALLET, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procuration :

Anne DHOTE à Hugues TRUDET

Corinne RONCARI à Jean-Philippe DEVEVEY

Absentes :

Catherine MÉRIAUX et Myriam MOTTIEZ

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 20h10.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 05 septembre 2025

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent, à l'unanimité, le procès-verbal proposé par le Maire pour le conseil municipal du 5 septembre 2025.

II. Attributions du Maire

➤ Réduction de la vitesse à 30 km/h

Le Maire indique avoir pris un arrêté municipal le 15 novembre dernier pour réglementer la vitesse sur le réseau départemental traversant le village et confirmer la vitesse réglementaire sur la route Royale :

La route de la Maltournée (RD308), la route du village (RD308), le chemin Neuf (RD308) ;

La route de la Gare (RD478) ;

La route Royale (voie communautaire).

La vitesse est ainsi limitée à 30 km/h en cohérence avec les aménagements de sécurité réalisés par GBM et la commune.

Le Maire précise que les agents du SIVOM ont commencé à modifier la signalisation de police (suppression des rappels 50 km/h, suppression des fins de zone 30, ...). Un complément sera apporté d'ici fin janvier par l'intermédiaire de rappels sur l'ensemble des itinéraires (30 km/h, priorité aux écluses). La commande des panneaux a été passée aujourd'hui même à la société COMAT et VALCO (1835 € TTC).

➤ Installation d'un foodtruck « Le Doubs burger »

Le Maire indique avoir rencontré Monsieur BANDELIER dans le cadre de son projet de création d'un foodtruck à compter du 1er janvier 2026. Itinérant, il a prévu de s'installer le midi sur des parkings de surfaces commerciales et d'entreprises et le soir dans des communes rurales. Il s'agira d'une restauration rapide à base d'hamburger et de frites.

Le Maire a l'intention de lui accorder une autorisation d'occupation du domaine public au niveau de l'amphithéâtre de l'Esplanade Marthe DAGOT le mercredi soir de 17h à 21h. Pour ce faire, il s'inspirera de l'autorisation accordée par la commune de Bouclans prévoyant une redevance mensuelle de 20 €. Cette autorisation sera donnée à titre précaire et révocable. Le bénéficiaire étant équipé d'un groupe électrogène, il n'aura pas besoin de raccordement au réseau électrique.

➤ Régularisations foncières consécutives à l'enquête publique portant recensement des chemins ruraux

Le Maire indique avoir reçu en mairie un représentant de la famille CARMILLE au sujet de l'échange de surfaces pour la rectification du tracé du chemin rural du Grattery. Les surfaces étant quasi équivalentes, l'échange se fera à titre gratuit.

Le Maire a sollicité l'office notarial de Quingey afin de procéder à la régularisation foncière liée à trois chemins ruraux : le chemin du Grattery, le chemin de la Corvée Michelot et le chemin dit du Tuffet.

Il espère que ces trois dossiers seront traités avant la fin du mandat en application de la délibération du conseil municipal du 11 avril dernier.

➤ Projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile SFR

Le Maire indique avoir reçu le 25 septembre dernier une réponse de la société TDF à son courriel du 12 juin.

Ladite société se dit favorable à mener une étude de faisabilité destinée à vérifier l'intérêt d'implanter une antenne relais aux abords du stade, en limitant sa hauteur au strict nécessaire par souci d'intégration paysagère et en fournissant une étude de couverture du village (avant / après).

Elle a par ailleurs indiqué que la revalorisation de l'offre initiale est à l'étude. Rappelons qu'elle était de 25 000 € pour environ 200 m² de terrain, lequel serait viabilisé et sécurisé aux frais de TDF.

La période électorale étant ouverte depuis le 1er septembre, il ne sera pas possible d'organiser une réunion publique. Toutefois, en fonction du calendrier, le Maire s'est dit favorable à organiser une réunion de présentation des études TDF aux élus avant la fin du mandat. Une réponse en ce sens a été faite à TDF le 13 octobre dernier.

Quant à la décision finale, elle reviendra au conseil municipal élu en mars prochain.

➤ Projet de surface commerciale le long de la RN83

Le Maire précise avoir rencontré un responsable du groupe des Mousquetaires. Une offre de reprise sera faite avant la fin d'année à la société COLRUYT. Le projet consisterait à implanter un Intermarché d'une surface commerciale au moins équivalente à celle du COLRUYT.

Le Maire a contacté récemment le directeur de développement de société COLRUYT. Il a confirmé attendre des offres de reprise avant mi-décembre. Elles pourraient selon lui se concrétiser dans le courant du premier trimestre 2026. Le repreneur devra déposer un permis modificatif dont la portée est inconnue à ce jour : implantation des bâtiments, surface commerciale, aménagements extérieurs ... Il devra être vigilant sur le délai réglementaire de dépôt : 3 ans à compter de la délivrance du permis.

Parallèlement un diagnostic des espèces protégées a été réalisé par un bureau d'étude spécialisé. Les relevés de terrain ont montré la présence de la chouette effraie, du lézard des murailles ainsi que des chauves-souris. Le rapport est en cours de rédaction. Il sera remis à la société COLRUYT avant la fin de l'année.

Il appartiendra ensuite à COLRUYT ou à son repreneur de transmettre une demande d'autorisation de démolition des bâtiments à la DREAL s'accompagnant des propositions de mesures de réduction d'impacts et compensatoires.

Enfin, pour en avoir parlé avec le directeur de développement de la société COLRUYT, en cas de reprise du projet, les travaux ne démarreront pas avant mi-2027.

Il appartiendra donc au prochain maire d'accompagner le repreneur auprès des services de GBM, maître d'ouvrage de l'aménagement de sécurité sur la RN83 (tourne-à-gauche), de l'exploitant de la RN83 à savoir la DIR-Est et de la DREAL service instructeur des autorisations administratives au titre du code de l'Environnement (protection des espèces protégées).

➤ Projet de porcherie à Larnod

Le Maire indique avoir appris incidemment que des lobbys politiques et agricoles travaillent sur la relance du projet après les élections municipales. En soi, la filière porcine franc-comtoise a affiché clairement son ambition et ses objectifs de développement lors de la journée interprofessionnelle organisée récemment à Saône (cf. Est Républicain du 27 novembre 2025).

Il appartiendra aux candidats à la fonction de maire de se positionner lors de la campagne électorale.

➤ Etude sur le trafic de poids lourd de transit sur la RN83

La DREAL organise une réunion de présentation du dernier volet de l'étude engagée en 2023 portant sur les impacts d'une éventuelle interdiction de circulation sur la RN83 entre Poligny et Baume-les-Dames des poids lourds en transit. Elle aura lieu le 1er décembre après-midi en préfecture du Doubs.

Dans le prolongement des précédents comités de suivi, la commune sera représentée par Jean-Marie DOLLAT, adjoint au maire chargé de la transition écologique.

Au vu des deux premiers volets de l'étude et de l'assentiment général constaté lors du dernier comité de suivi du 22 juillet 2025, on peut espérer qu'un arrêté préfectoral cosigné des préfets du Doubs et du Jura viennent interdire le trafic de PL de transit sur la section précitée de la RN83.

➤ Réponse de GBM à la pétition des riverains de la route de la Gare

Le Maire donne lecture de la réponse de GBM en date du 28/10/2025 à la pétition lancée par Monsieur KIEFFER et Madame HIRSON le 19 août. En substance, les services de GBM considèrent que les aménagements réalisés, y compris l'écluse supplémentaire et l'installation d'un coussin lyonnais, sont de nature à répondre aux attentes des riverains.

➤ Programmation du GER 2026

Le Maire précise que la commune est invitée à participer au comité de secteur « Voirie et éclairage public » le jeudi 3 décembre. Il y participera avec Jacky AVIS, adjoint au maire chargé des travaux.

Il indique que la proposition communale de programmation du « Gros Entretien Renouvellement » (GER) pour 2026 a été retenue par les services de GBM, à savoir : Entrée du chemin du Rocher de Valmy (y compris parking) en enrobé, chemin des Montards en enduit superficiel et bas du chemin de Sapins en enduit superficiel (amélioration de l'adhérence).

➤ Conseil communautaire du 11 décembre 2025

Le Maire indique qu'il assistera au dernier conseil communautaire de la mandature qui aura lieu le 11 décembre. L'un des sujets importants sera l'arrêt du PLUi.

Il précise que la commune a reçu d'ores et déjà les documents qui seront présentés à cette occasion. S'agissant de la commune, le plan de zonage reprend en tout point les demandes de la commune.

Il indique néanmoins qu'il a proposé a posteriori d'ajouter un emplacement réservé à la demande des services Voiries de GBM pour calibrer le chemin de la Gratte rejoignant la propriété de Mme FOLTZER. Ce complément sera apporté après l'arrêt du PLUi, au cours de la poursuite des procédures.

Après enquête publique, il sera possible d'ajuster le document final.

➤ Festivités de fin d'année

Le Maire indique que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier à 18h. Le repas des ainés aura lieu le lendemain, dimanche 11 janvier à partir de midi.

La commission communale de l'action sociale, dont la composition a été rappelée en séance, a organisé les festivités de fin d'année : carte de vœux, commande des colis, choix du traiteur, recrutement d'un animateur musical ...

56 personnes de 67 ans et plus se sont inscrits au repas préparé par le traiteur POINSOT. Le service sera assuré par les membres de la commission communale de l'action sociale. 40 foyers, personne seule ou couple, recevront un colis de fin d'année.

Le budget des festivités de fin d'année sera voisin de 6 500 €.

➤ Intervention de Claire ARNAUD, alternante en communication au SIVOM de Boussières

Avant de donner la parole à Claire ARNAUD, le Maire remercie Carole COINTET-JUSSIAUX pour son investissement personnel dans le développement de la communication, en particulier, dans le relais des évènements et des animations villageoises sur l'application « Illiwap ».

Claire ARNAUD indique qu'elle consacre, en moyenne, une journée par semaine à la commune de Larnod depuis septembre.

Elle présente ses premières réalisations :

- Carte de vœux 2026 ;
- Promotion de l'outil de communication ILLIWAP ;
- Annonce des évènements (cérémonies, rencontres à la médiathèque, représentation théâtrale, ...) sous la forme d'affiche ou de flyer, mais aussi de leur récit (montage photo-vidéo comme pour la cérémonie de Valmy du 21 septembre dernier, article dans le futur bulletin municipal) ;

Elle dit travailler actuellement sur un dossier de fond : l'actualisation du guide de l'habitant, dont la dernière version aboutie date de 2018.

III. Délégations de fonction accordées aux adjoints

III.1 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

➤ Application du droit des sols :

- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0013 déposée le 17 juin 2025 par ANTE FRANCE, 3 rue de la Diligence, pour la réalisation d'une isolation extérieure. Décision de rejet tacite délivrée le 14 octobre 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0017 déposée le 26 juillet 2025 par Madame Béatrice FOUCHET, 10 B route Royale, pour réfection de la toiture. Décision de non-opposition délivrée le 11 septembre 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0018 déposée le 29 août 2025 par MY URBAN, 1 place de la Résistance, pour le remplacement du portail. Décision de non-opposition délivrée le 09 septembre 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 25 C0019 déposée le 29 août 2025 par Monsieur Maxime DUDRET, 9 impasse Au Coutard, pour la transformation d'un garage non fermé en hall d'entrée. Décision d'opposition délivrée le 06 septembre 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 23 C0020 déposée le 08 septembre 2025 par le GROUPE APB, 17 impasse de la Combe, pour la réalisation d'une isolation extérieure. Décision de non opposition délivrée le 09 septembre 2025.

- Déclaration préalable n°DP 025 328 25 C0022 déposée le 7 octobre 2025 par Monsieur Joseph JEANNEROD, 3 Esplanade Marthe DAGOT, pour la pose d'un garde-corps sur une terrasse existante. Décision de non-opposition délivrée le 14 octobre 2025 ;
- Déclaration préalable n° DP 025 328 23 C0023 déposée le 16 octobre 2025 par ANTE FRANCE, 3 rue de la Diligence, pour la réalisation d'une isolation extérieure Décision de non- opposition délivrée le 08 novembre 2025.

III.2 Adjoint aux finances, achats et transition écologique :

➤ Modifications budgétaires

Monsieur Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'en prévision des mandatements des salaires de novembre et décembre 2025, il y a lieu de prendre les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement	
Compte 60631 chapitre 11	- 3 000,00 €

Dépenses de fonctionnement	
Compte 64138 chapitre 012	+ 3 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées.

➤ Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Jean-Marie DOLLAT poursuit en rappelant les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors le chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » (33 560,00 €), les chapitres d'ordre ainsi que le chapitre 001 compte 001 (26 303,98 €).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur l'exercice antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Article	Intitulé	Budget 2025 voté	Crédits pouvant être ouverts au budget 2026
20	2031	Frais d'études	8 180,00 €	2 045,00 €
204	2041512	Sub. équip. versées group. collect. bâti. et instal.	23 840,00 €	5 960,00 €
21	2151	Immo. Corpo. Réseaux de voirie	219 820,00 €	54 955,00 €
23	2315	Immo. Corpo. en cours	294 096,06 €	73 524,02 €
TOTAL			545 936,06 €	136 484,02 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la proposition de l'adjoint au Maire chargé des Finances.

➤ Fonds de concours pour la création d'une place de retournement au chemin des Vignes et de l'aménagement de la route de la Gare

Jean-Marie DOLLAT expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur de 50% maximum pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Ainsi, déduction faite des subventions perçues, dans le cadre de la création d'une place de retournement chemin des Vignes, le montant du fonds de concours est arrêté à 12 506,87 € HT, alors que celui de l'aménagement de première tranche de l'aménagement de la route de la Gare est de 201 079,10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement à GBM de ces deux fonds de concours, lesquels feront l'objet séparément d'une convention de financement passée avec GBM.

III.3 Adjoint à la vie scolaire, culturelle et sociale :

Le Maire donne la parole à Hamza ZENNOUD, adjoint au Maire chargé de ces affaires.

➤ Compte-rendu du conseil d'école du 17 novembre 2025

1. Installation du nouveau conseil d'école :

Présentation des membres élus suite aux élections de représentants des parents d'élèves. Le taux de participation s'élève à 62,11 % (59 votants sur 95 inscrits).

2. Décisions, votes et informations réglementaires

2.1 Rythmes scolaires

Le conseil d'école vote la reconduction des rythmes scolaires actuels pour une durée maximale de trois ans, conformément à la réglementation en vigueur.

2.2 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

3. Effectifs et organisation pédagogique – Année 2025-2026

L'effectif total pour l'année scolaire 2025-2026 est de 66 élèves.

La répartition est la suivante :

- Petite Section -moyenne section : 21 élèves
- Grande Section – CP – CE1 : 23 élèves
- CE2 - CM1 – CM2 : 22 élèves

Prévisions 2026 : effectif global stable, avec 8 potentiels nouveaux élèves (nés en 2023).

4. Sécurité – PPMS et exercices

Plusieurs documents et protocoles de sécurité ont été mis à jour.

4.1 Exercices incendie

- Un premier exercice incendie a eu lieu le 12 septembre, après une préparation en classe.
- Un second exercice, non préparé, est prévu au cours du deuxième trimestre.

4.2 PPMS Intrusion

- Le PPMS Intrusion a été mis à jour concernant le personnel.
- Un exercice académique aura lieu au mois de novembre.

4.3 P.A.I

Le Plan d'Accueil Individualisé a été diffusé aux enseignants et aux personnels périscolaires.

5. Projets pédagogiques, activités et financements

5.1 Activités menées ou programmées

- Semaine du goût sur le thème : « L'art et l'assiette » ;
- Intervention d'un auteur-illustrateur auprès des élèves ;
- Participation de l'école à la chorale pour la cérémonie de Valmy.

5.2 Projet Théâtre

- Prévu en période 4 (février–avril 2026).
- 6 séances au total.
- Coût global : 950 €.

5.3 Marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 5 décembre à 17h, à l'école.

5.4 Sorties USEP

- Trois rencontres sont prévues au cours de l'année scolaire.
- Les frais de transport en bus sont estimés à 633 €, partagés à parts égales entre les écoles participantes.

➤ Bilan d'étape du périscolaire mis en place depuis septembre 2025

Plusieurs ajustements ont été apportés au fonctionnement du périscolaire, notamment la mise à jour du chronogramme d'activité du personnel communal, afin d'améliorer la structuration du temps de travail.

À la suite d'une demande de parents, l'horaire d'ouverture de la garderie du matin a été avancé de 7h30 à 7h15. Après plusieurs semaines, le constat est que ce créneau est très peu utilisé (un à deux enfants au maximum). Ce service supplémentaire, assuré par l'agent du lundi au vendredi, y compris le mercredi, engendre un coût qui ne semble pas justifié. La question de la suppression de cet horaire avancé est donc posée, et un ajustement du planning d'activité devra être envisagé.

Concernant l'organisation générale du travail, aucune difficulté majeure n'a été signalée.

Des difficultés persistent au niveau des inscriptions à la cantine, certains parents ne respectant pas les délais nécessaires aux précommandes et validations des repas.

Les DPE ont également reçu des messages de parents concernant la hausse des tarifs de cantine. Il leur a été expliqué que cette augmentation résulte de celle imposée par le prestataire, le Château d'Uzel, laquelle s'explique notamment par l'inflation.

La commune rappelle qu'elle n'avait pas augmenté les tarifs ces dernières années, l'ajustement récent demeure raisonnable et a été clairement expliqué par le Maire.

➤ Bilan des deux semaines d'extrascolaire d'août et octobre 2025

Le bilan concerne l'accueil extra-scolaires de la commune de Larnod, couvrant deux périodes de l'année 2025 : du 25 au 29 août et du 20 au 24 octobre.

Voici un résumé des données de fréquentation et du compte de résultat (hors taxes) pour cette période :

- Effectifs globaux :
 - o Le nombre total d'inscription (en jours) cumulé pour les deux périodes est de 222 jours :
 - Août : 100 jours d'inscriptions
 - Octobre : 122 jours d'inscriptions

- Le nombre d'enfants différents ayant fréquenté l'accueil est de 31 au total :
 - 22 enfants différents en août
 - 26 enfants différents en octobre.
- Provenance des enfants :
 - La majorité des enfants viennent de Larnod : 24 enfants
 - 7 enfants viennent de l'extérieur :
 - 4 enfants de Busy
 - 3 enfants de Vorges-Les-Pins
- Répartition par âge (Total d'enfants)
 - Moins de 6 ans : 22 enfants
 - De 6 à 9 ans : 28 enfants
 - De 10 à 12 ans : 0 enfant
- Répartition journalière des présences et des repas (en nombre d'enfants)

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Août (présence)	20	22	15	22	22
Août (avec repas)	19	22	21	20	22
Octobre(présence)	25	25	26	24	22
Octobre (avec repas)	23	23	24	23	21

Le compte de résultats concernant les activités extrascolaires organisées sur deux semaines test fait apparaître la mobilisation de trois agents du groupe PSL : une directrice apprentie, un animateur et une animatrice apprentie.

Le coût total de cette période d'expérimentation s'élève à 4 909,64 €.

Afin d'équilibrer les dépenses, plusieurs sources de financement ont été mobilisées :

- Prestation CAF : 1 343,19 €, soit 27 % du coût total ;
- Participation des usagers : 2 655,77 €, soit 54 % ;
- Participation de la commune : 910,68 €, soit 19 %.

Un avoir de l'année 2024, provenant du périscolaire du mercredi, s'élevant à 674,93 €, a été appliqué.

Après déduction de cet avoir, le reste à charge pour la commune s'établit à 235,75 €.

Il a été décidé, unanimement, de reconduire les activités extrascolaires pour les deux premières semaines des vacances début 2026 :

- une semaine lors des vacances d'hiver de février ;
- une semaine lors des vacances de printemps d'avril.

La poursuite éventuelle de ce dispositif pour les autres périodes de vacances scolaires sera laissée à l'appréciation de la nouvelle mandature à compter de juillet, une fois les élections municipales passées.

III.4 Adjoint à l'entretien et l'exploitation du domaine public :

Le Maire donne la parole à Jacky AVIS, adjoint au Maire chargé de l'entretien et l'exploitation de la forêt.

➤ **Etat d'assiette de l'exploitation forestière 2026**

Il indique que la commission communale « Bois et forêt » s'est réunie début novembre en présence de l'agent de l'ONF afin de définir l'état d'assiette 2026.

Il est proposé de ne pas exploiter de parcelles nouvelles en 2026 en raison des retards déjà constatés par rapport au plan d'aménagement forestier 2010-2029.

Il convient, en l'occurrence, d'exploiter les parcelles 6, 11 et 32 inscrites aux états d'assiettes précédents, dont le volume global est estimé à 294 m³.

Après en avoir débattu, la proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Campagne d'affouage 2025-2026**

Jacky Avis précise qu'un appel à candidature a été lancé le 21 novembre dernier. A cette heure, 6 administrés se sont portés candidats pour obtenir un lot dans la parcelle 28 située au Malpertuis.

Compte tenu des difficultés d'accès et des fortes rampes du terrain naturel, le prix du stère a été fixé à 2 euros après consultation des membres de la commission communale « Bois et Forêt » et de l'agent ONF.

Le lot devra être exploité avant le 15 avril 2026 et les bois débardés avant le 30 septembre 2026.

Si l'affouage procure du bois à des administrés à des conditions économiques intéressantes, il convient de souligner que les affouagistes contribuent à l'entretien de la forêt en valorisant les bois difficilement commercialisables par les scieries et les industries du bois énergie.

Le tirage au sort aura lieu mardi 2 décembre à 18h en mairie.

Après en avoir débattu, la proposition est validée à l'unanimité.

➤ **Vente des bois déracinés ou bostrychés**

Chaque année la commune doit faire face à des arbres abattus accidentellement, dangereux ou malades.

Après que le bois ait été délivré à la commune par le garde de l'ONF, il a recours à des administrés équipés et compétents pour abattre, treuiller, débiter, débarder ... afin de sécuriser la forêt, rétablir la continuité des chemins forestiers et nettoyer la forêt.

Il propose de vendre le bois aux administrés sollicités au prix de 20 € le m³.

Après en avoir délibéré, la proposition est validée à l'unanimité.

IV. Informations et questions diverses

➤ **Préservation des espèces protégées**

Jean-Marie DOLLAT présente l'association ATHENAS qui vient en aide aux animaux sauvages. Elle propose gratuitement des panneaux de signalisation pour alerter les usagers de la présence du Lynx. Il propose que la commune mette des panneaux en sortie d'agglomération sur la RN83 et la route de la Maltournée.

Après en avoir échangé, les élus sont unanimement favorables à la démarche.

➤ **Bâtiment du stade**

Jean-Marie DOLLAT signale que la commune a reçu une nouvelle facture d'eau importante. Jacky Avis lui répond qu'elle n'est pas liée à une fuite mais plutôt à un mauvais usage des sanitaires. Une chasse d'eau a coulé sans interruption pendant des semaines. Il convient de sensibiliser, une nouvelle fois, les utilisateurs sur les bonnes pratiques : coupure des robinets d'eau, contrôle avant de quitter les lieux (éclairage, chauffage, eau ...).

➤ **Mauvais état des chemins forestiers**

Jean-Jacques CLAUSSE regrette une nouvelle fois que les exploitants forestiers ne soient pas tenus de remettre en état les chemins après le débardage. Les chemins sur le ban d'Avanne-Aveney situés en lisière du bois de Larnod sont défoncés.

➤ **Remerciements aux élus et travail de fin du mandat**

Le Maire précise qu'il s'agit très probablement du dernier conseil municipal qu'il a l'honneur de présider. Il indique avoir pris beaucoup de plaisir à travailler avec l'équipe municipale. Il félicite les élus d'avoir respecté leur engagement à l'égard des électeurs. Six ans, ce peut être long. Il les remercie, enfin, pour leur investissement personnel dans les affaires communales, toujours dans le respect de l'intérêt public.

De ce fait, il souhaite organiser une consultation par écrit des élus afin d'arrêter le procès-verbal de séance mi-décembre, en vue de sa publication avant les vacances de fin d'année.

Par ailleurs, il demande aux adjoints de procéder au classement de leurs dossiers (papier et informatique) afin qu'ils puissent être aisément utilisés par leur successeur. Naturellement, il en fera de même.

Enfin, il organisera les élections municipales des 15 et 22 mars prochains. Comme ces dernières années, il mobilisera les jeunes citoyens de 18-20 ans pour participer à la garde du scrutin.

En l'absence de question, le Maire déclare la séance levée à 23h15.

LARNOD, le 28 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Jean-Philippe DEVEVEY

Le Maire

Hugues TRUDET



Mairie de LARNOD - 1, esplanade Marthe Dagois - 25720 LARNOD

✉ : 03.81.57.29.37 - Mail : mairie@larnod.fr - Site internet : www.larnod.fr